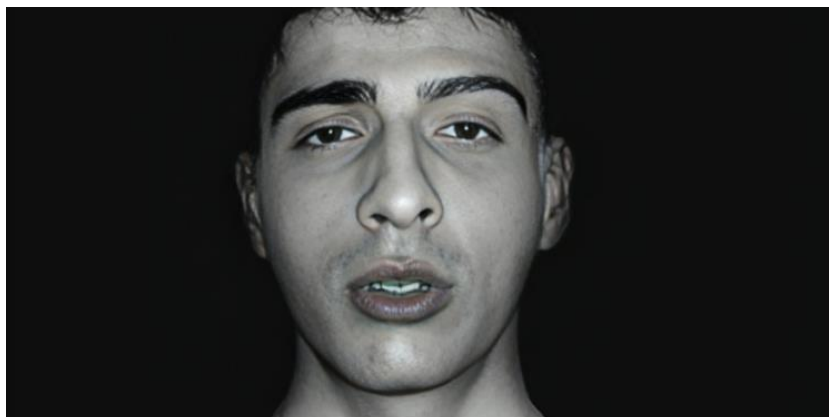


Convoqué, détenu, battu : le témoignage d'un rappeur de 21 ans, depuis l'intérieur de l'Iran



Un rappeur de 21 ans témoigne : convoqué, détenu, battu et contraint à des aveux forcés après les manifestations de janvier. (Récits recueillis par Radio Zamaneh¹, publiés en anglais le 5 février 2026 ; traduction-édition rédaction d'Echo d'Iran)

Un jeune compositeur et rappeur originaire d'Astara a livré un témoignage écrit détaillé sur sa participation aux manifestations nationales de janvier en Iran, ainsi que sur les épreuves subies par la suite en détention.

Amirmohammad Rajabi, 21 ans, est parolier, compositeur et interprète de rap, connu sous le nom de « Bangard ». Il est également ouvrier du bâtiment à Astara, dans la province de Guilan. Il raconte sa participation aux manifestations et à la série d'événements qu'il a subis par la suite.

Selon son témoignage, il a participé aux rassemblements de protestation à Astara les mercredi 7, jeudi 8 et vendredi 9 janvier 2026. Il affirme que le mercredi 7, un rassemblement devant la préfecture a été dispersé à l'aide de gaz lacrymogène. Le jeudi 8, les forces de sécurité auraient tiré des projectiles à plomb sur les manifestant.es, causant de nombreuses blessures. Le vendredi 9, contrairement aux jours précédents, aucune force du Basij (milices du régime) ni de la police n'était présente. Ce seraient les forces du Corps des Gardiens de la Révolution islamique (CGRI/IRGC),¹ qui seraient intervenues et auraient tiré à balles réelles sur les manifestant.es, entraînant plusieurs mort.es et de nombreuses arrestations.

Convocation et arrestation

Amirmohammad Rajabi affirme que le mardi 20 janvier 2026, il a reçu un appel provenant d'un numéro affiché comme « numéro privé ». L'interlocuteur s'est présenté comme un agent du Ministère du renseignement iranien. Il lui a demandé de se présenter à 13 h pour « un entretien officiel », en lui assurant qu'il pourrait ensuite rentrer chez lui. Rajabi explique avoir fait confiance à cette promesse et s'être rendu au lieu indiqué.

À son arrivée, il raconte que les agents ont confisqué tous ses effets personnels et l'ont soumis à une fouille corporelle approfondie. Il a été immédiatement menotté puis conduit dans une petite pièce où, selon lui, des canapés à hauts dossiers — qu'il décrit comme « de style royal » — étaient disposés tout autour de la salle. Il précise également que des portraits des Guides

1 Les Gardiens sont également appelés Pasdaran ou SEPAH

Ruhollah Khomeini et Ali Khamenei, ainsi que le drapeau de la République islamique, étaient accrochés aux murs. Dans cette pièce, explique-t-il, on lui a ordonné de s'asseoir sur un banc d'écolier, face au mur, sans ne se retourner ni regarder autour de lui.

Amirmohammad Rajabi raconte qu'en entendant la porte s'ouvrir, il a instinctivement tourné la tête — et a été violemment frappé au visage. Le coup, affirme-t-il, lui aurait démis la mâchoire et provoqué une douleur si intense qu'il ne pouvait plus parler. Malgré cela, il dit qu'on lui a exigé de s'exprimer et que, incapable de répondre, il a été insulté et soumis à des pressions supplémentaires.

Interrogatoire, violences et pressions pour avouer

Par la suite, explique Amirmohammad Rajabi, un formulaire destiné à consigner ses informations personnelles a été placé devant lui, qu'il l'a rempli. Les agents lui ont ensuite ordonné de rédiger en détail où il s'était trouvé et ce qu'il avait fait le mercredi, le jeudi et le vendredi. Rajabi affirme avoir relaté l'ensemble des faits tels qu'ils s'étaient réellement déroulés.

Il ajoute que les interrogateurs ont ensuite évoqué un appel provenant d'un numéro commençant par 0991, reçu le vendredi soir, affirmant que l'interlocuteur avait été « touché par des balles à plomb ». Amirmohammad Rajabi confirme que l'appel venait de l'un de ses amis, mais précise que, lors de l'interrogatoire, il avait refusé d'identifier la personne, gardant secret son nom et son adresse, et niant même l'existence de l'appel.

Selon son témoignage, après ce refus, un agent l'a saisi par l'arrière, par le col de sa veste et l'a traîné en faisant en sorte que sa tête heurte le sol. Il a ensuite été menotté, les yeux bandés, et conduit dans une autre pièce. Là, raconte-t-il, un deuxième agent était présent et, après avoir entendu le rapport de l'interrogateur, a déclaré : « Jetez-le au centre de détention — il se souviendra de tout. »

Rajabi raconte avoir été détenu pendant quatre jours et frappé chaque jour. Il souligne que, malgré les pressions physiques et psychologiques, il a refusé de fournir des informations.

Il explique que les interrogateurs l'ont menacé, notamment en le mettant en garde contre une accusation de moharebeh — une infraction politico-religieuse iranienne, souvent traduite par « inimitié envers Dieu », historiquement utilisée pour des délits politiques ou sécuritaires graves et passible de la peine de mort. Ils ont répété des phrases telles que : « Tu sais quelle est ta peine ? L'exécution », et « Dis adieu à la vie, à ta mère et ton père ».

Il précise que les interrogateurs ont tenté de le contraindre à avouer des actes tels qu'incendier d'une banque, fabriquer des cocktails Molotov ou participer à des affrontements physiques avec les agents des forces sécuritaires.

Il raconte que ces accusations ont été rédigées devant lui par les interrogateurs, et qu'on lui a demandé de les signer. Chaque fois qu'il refusait, affirme-t-il, il recevait des gifles et des coups.

Il décrit également la nourriture en détention comme « extrêmement limitée », précisant qu'on ne lui fournissait qu'un seul repas par jour, au plus un morceau de pain Barbari de la taille de sa main.

Libération conditionnelle, famille tenue dans l'ignorance

Amirmohammad Rajabi a déclaré avoir été finalement libéré qu'après avoir été contraint de signer un engagement écrit promettant de « ne pas agir contre la République islamique », ainsi que coopérer avec les organes de sécurité et de police si cela lui était demandé. Il affirme avoir signé cet engagement « sous la contrainte », et avoir été libéré ensuite, après que ses effets personnels lui aient été restitués.

Il insiste sur le fait que, pendant toute sa détention, il n'a pas été autorisé à contacter sa famille, qui n'avait aucune information sur son état. Il raconte qu'après sa libération, il a appris que ses parents et ses amis se rendaient quotidiennement au bureau du Ministère du renseignement, mais que les responsables niaient sa détention et même sa présence sur place.